

Appel de candidatures bénévoles Conseil interculturel de Montréal (CIM)

Montréal, 29 juin 2010

Mandat

Le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a pour fonction principale de conseiller et donner son avis au conseil de la ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Candidatures

Les membres du Conseil interculturel sont choisis de façon à refléter la composition de la société montréalaise. Ils sont nommés par le conseil de la ville, sur recommandation d'un comité de sélection. Les mandats des membres sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables une seule fois.

Critères de sélection

Pour devenir membre du Conseil interculturel, le candidat ou la candidate doit :

- manifester de l'intérêt pour les relations interculturelles et posséder de l'expérience dans ce domaine;
- connaître les secteurs d'activités municipaux et les enjeux urbains;
- faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil à raison d'un minimum de 8 assemblées par année et aux réunions de ses comités spéciaux chargés d'étudier des questions particulières;
- résider dans l'un des 19 arrondissements.

Toute personne intéressée à devenir membre du CIM doit soumettre son curriculum vitae accompagné d'une lettre d'une page dactylographiée expliquant les raisons pour lesquelles elle souhaite le devenir, avant le 13 août 2010, 16 h 30.

Ville de Montréal, Mme Michèle Lamy

Par la poste : Direction générale, Direction du greffe
275, rue Notre-Dame Est, R-134, Montréal (QC) H2Y 1C6
Par télécopieur : 514 872-4279
Par courriel : rh-directiongreffe@ville.montreal.qc.ca
Renseignements : Tamara Albert, téléphone : 514 872-1014